

LE TEMOIGNAGE DES ANCIEN(NE)S DEPORTE(E)S DANS LES ETABLISSEMENTS D'ENSEIGNEMENT (établissements secondaires et IUFM)

I. PREPARATION

L'intervention d'un témoin peut se faire dans le cadre des *heures d'enseignement prévues par les programmes*: il s'agit alors d'un temps fort dans la succession des cours. L'initiative est le plus souvent celle du professeur d'histoire. Les programmes actuels placent l'étude du nazisme et de la seconde guerre mondiale en CM2, en troisième et en fin de première. Mais en éducation civique / ECJS (= éducation civique, juridique et sociale), en français, en philosophie, en langue vivante allemand entre autres, etc. une telle démarche est tout à fait possible et souhaitable, quels que soient les niveaux de classe. De même, elle relève de la formation des futurs professeurs en IUFM (= institut universitaire de formation des maîtres).

La venue du témoin peut aussi intervenir dans le cadre d'un *projet interdisciplinaire* à savoir:

- en collège, les IDD = « itinéraires de découverte » (bien que ceux-ci ne concernent pas les troisièmes)
- en lycée, les TPE = « travaux personnels encadrés », maintenant réservés aux seules classes de premières.

Le témoignage peut avoir lieu dans le cadre d'une activité suivie par des *élèves volontaires* en dehors des heures de cours prévues dans les emplois du temps: par exemple les clubs consacrés aux droits de l'homme, à la citoyenneté ou à la préparation du concours de la résistance et de la déportation mais aussi à la suite d'une demande de la part de Terminales à l'occasion de la réflexion sur le bilan et « les mémoires de la guerre » (thèmes au programme d'histoire dans les première et troisième parties) ...

Quels que soient la classe et le cadre pédagogique il faut absolument que le professeur qui invite un témoin ait un ou plusieurs *contacts préalables* pour *préciser les attentes* de chacun et en particulier les modalités matérielles:

- nombre d'élèves et leurs caractéristiques (âges, acquis préalables, démarches en cours ...)
- salle (salle de cours « ordinaire », CDI = centre de documentation, salle vidéo, amphithéâtre ...)
- durée de l'intervention et séquences successives de cette intervention (place respective du récit et des réponses aux questions)
- nécessité éventuelle de matériel spécifique (rétro-projecteur, cartes, supports pour des photos ...)
- autorisation éventuelle pour que les élèves enregistrent le témoignage (enregistrement audio ou vidéo)

II. INTERVENTION

Il semble déconseillé de faire intervenir le témoin en début de démarche pour faire « l'accroche » pédagogique. Il est nécessaire d'avoir déjà donné un *cadre chronologique et thématique (en particulier lexical) précis avant la venue du témoin*.

Le *rythme et la structure de l'intervention du témoin sont modulables à l'infini* en fonction des personnalités des adultes et des élèves, des projets, des démarches pédagogiques. Toutefois le plus souvent sont pratiquées les formules suivantes:

- récit « linéaire » à structure chronologique sous forme d'un monologue suivi de quelques questions
- récit construit à partir de documents (personnels ou non), photos, cartes etc

- succession de réponses aux questions des élèves (pré-classées par l'enseignant ou dans un ordre spontané et donc « décousu »)

Les questions des élèves relevant de préoccupations historiques, métaphysiques, politiques, morales peuvent être déstabilisantes pour le témoin: c'est à partir de ce constat que la commission mixte témoins-professeurs a été mise en place, aboutissant à la rédaction de ce petit cahier.

III. OBJECTIFS

L'échange avec un témoin est toujours **un temps fort** dans le déroulement ordinaire des cours, des formations. Il dépasse l'objectif de faire acquérir des connaissances historiques précises: il permet une éducation civique. Il s'agit d'une formation à l'antiracisme, au respect des droits de l'homme, à la laïcité.

En s'appuyant sur l'empathie qui se crée lors du témoignage et sur les émotions générées, il s'agit de faire un **travail d'histoire et un travail de citoyenneté** à bien distinguer d'un travail de mémoire (commémorations, pose de plaques, lecture de listes de victimes ...) qui ne relève pas des activités scolaires.

IV. MOYENS COMPLEMENTAIRES

- Il est possible d'organiser des **visites** de musée, exposition, mémorial et/ou des **voyages d'étude** sur les lieux (camps d'internement, de concentration et/ou d'extermination en France ou en Allemagne/Pologne)
- De multiples **films** sont à la disposition des enseignants et peuvent être visionnés avant ou après le témoignage.
- L'étude des **stèles, plaques, monuments** locaux peut se révéler très motivante et efficace.
- L'éducation nationale met en place des « **journées** » spécifiques (27 janvier par exemple) communes à tous les élèves et donc déconnectées des progressions pédagogiques liées aux programmes. Il relève de la liberté pédagogique de l'enseignant de prendre (ou non) en compte ces injonctions et de définir la forme pédagogique de leur application.

V. TRAVAIL DES ELEVES (cf le petit cahier n°11: « Quelles productions demander aux élèves? »)

- Il est indispensable de demander et de **vérifier une restitution écrite** du témoignage oral pour corriger les inévitables erreurs factuelles. Ce travail sera évalué mais pas forcément noté.
- Un questionnaire proposé à chaque élève (anonymement ou non) doit permettre de faire un bilan sur les conditions matérielles, l'intérêt trouvé, les impressions ressenties ...
- La charge émotive étant très forte, il est recommandé, au moins en primaire et au collège, de permettre aux élèves de s'exprimer sous **forme plus créative et personnelle**: lettre (au témoin ou à tout autre destinataire réel ou fictif choisi par l'élève), poème, dessin...
En dynamique de groupe la pratique d'un **photolangage*** est toujours très intéressante et enrichissante.
- Les élèves peuvent être invités à participer aux **concours** proposés dans le cadre de l'éducation nationale
- Beaucoup de professeurs font **partager les acquis** de leurs élèves aux autres classes voire à l'extérieur de l'établissement à travers une exposition, la mise en ligne de pages Internet, la conception et la réalisation d'une vidéo ou d'une pièce de théâtre...
A Rouen, une collègue a fondé une association avec une déportée pour perpétuer le souvenir des enfants normands victimes de la Shoah.
- Beaucoup d'enseignants constatent que l'impact d'une telle rencontre dépasse le cadre des élèves. En particulier, des parents découvrent des faits, prennent conscience des réalités par le récit de

leurs enfants au retour de l'école.

Martine Giboureau (février 2006)

* un photolangage est une technique de groupe permettant aux personnes de s'exprimer sur un sujet sans être frontalement questionnées d'une façon pouvant être vécue comme déstabilisante, indiscreète ... On propose entre 10 et 20 photos choisies par l'animateur pour ce qu'elles lui évoquent mais sans lien direct avec ici la Shoah, la deuxième guerre mondiale. Chaque élève choisit la photo qui pour lui/elle exprime le mieux le message retenu à la suite du témoignage et la photo qui est la plus contraire à ce message. Les élèves disent oralement leurs choix et expliquent pourquoi ils les ont faits. La confrontation des choix, des commentaires est toujours riche en enseignement. Il n'y a pas de « bonnes réponses » et l'animateur n'est pas le « juge » d'une quelconque performance et/ou compétence. Même les plus timides arrivent de cette façon à s'exprimer.